ASSEMBLÉE NATIONALE

Question écrite posée le jeudi 26 mars 2020



Permanence parlementaire

Hôtel de Ville 2 place Victor Hugo 93200 Saint-Denis



01 41 68 21 89



contact@stephanepeu.fr

Des permanences ont également lieu à Pierrefitte-sur-Seine et à Villetaneuse.

Retrouvez-moi sur



Stéphane Peu



Stephane1peu



Abonnez vous à la newsletter

en envoyant votre adresse mail à newsletter@stephanepeu.fr

Farid Aïd

Député suppléant Farid.aid.2020@gmail.com





De M. Stéphane PEUDéputé de Seine-Saint-Denis
Membre de la commission de loi

À M. Julien DENORMANDIE Ministre chargé du Logement et de la Ville

BAUX D'HABITATION

Conséquence des pertes de revenus sur les baux d'habitation liés au Covid-19

Monsieur Stéphane Peu attire l'attention de Monsieur le ministre chargé du Logement et de la Ville sur l'une des conséquences de la crise sanitaire que nous traversons actuellement en l'occurrence celle concernant les pertes de revenus potentiels que vont connaître bon nombre d'actifs et dont l'impact direct se manifestera par des difficultés financières à assumer le paiement des dépenses fixes liées au logement.

Monsieur Stéphane Peu suggère une piste de réflexion afin de permettre à ces nombreux actifs de surmonter cette épreuve.

En effet, si de nombreux offices HLM se sont d'ores-et-déjà organisés pour soutenir l'ensemble de ses locataires en difficulté et anticiper les risques d'impayés de loyer qui s'annoncent en créant, par exemple, des cellules d'accompagnement permettant d'établir des échéanciers il n'en demeure pas moins que le nombre de personnes concernées par ces pertes de revenus risque d'être considérable et touchera des également de nombreux locataires du parc privé.

Des mesures fortes ont été annoncées pour les baux commerciaux ou professionnels, mais il n'en est rien, à cette heure, pour les baux d'habitation.

Aussi, Monsieur le député suggère que l'État mobilise le groupe Action Logement afin qu'un dispositif d'aide soit mis en place. Cette dernière pourrait se réaliser sous la forme d'une avance (partielle ou totale) de loyer sur simple demande, avec un remboursement très étalé et sans commission ni frais annexe.

Monsieur le député souhaite connaître l'avis de Monsieur le ministre chargé de la Ville et du Logement sur cette proposition. En cette période exceptionnelle, il apparaît indispensable de créer des solutions permettant à toutes et à tous de ne pas subir de difficultés supplémentaires à celles qui s'imposent déjà de fait nous.